



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 juillet 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 4 juin 2018.

Première période de questions

Trois des vingt-quatre personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Sujets 4 et 5 - *Règlement décrétant des travaux de voirie sur le boulevard de Normandie et pourvoyant à un emprunt de 1 687 000 \$ pour en acquitter le coût* - Est-ce qu'il y aura des bordures et une piste cyclable.
- Nettoyage de fossés.
- Sujet 15 - La Société aviation connection - Quel est cet organisme.

2018-309 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2018-310 Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière 2017 et les orientations 2018

Document : Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière 2017 et les orientations 2018.

M. Patrick Melchior fait un résumé de son rapport.

Ce rapport porte sur les informations financières, les réalisations et les projets d'investissements 2017 ainsi que les orientations 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le rapport du maire soit disponible sur le site Internet de la Ville de Farnham dès que possible.

Procès-verbaux

2018-311 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2018 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2018.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2018-312 ***Règlement décrétant des travaux de voirie sur le boulevard de Normandie et pourvoyant à un emprunt de 1 687 000 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de voirie sur le boulevard de Normandie et pourvoyant à un emprunt de 1 687 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux de voirie sur le boulevard de Normandie et pourvoyant à un emprunt de 1 687 000 \$ pour en acquitter le coût* afin de refaire une partie de cette voie publique.

2018-313 ***Dépôt du projet de Règlement décrétant des travaux de voirie sur le boulevard de Normandie et pourvoyant à un emprunt de 1 687 000 \$ pour en acquitter le coût***

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de voirie sur le boulevard de Normandie et pourvoyant à un emprunt de 1 687 000 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement décrétant des travaux de voirie sur le boulevard de Normandie et pourvoyant à un emprunt de 1 687 000 \$ pour en acquitter le coût* lequel prévoit la réfection d'une partie du boulevard de Normandie.

Une rencontre d'information sur ce projet sera tenue le 30 juillet 2018.

2018-314 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158).*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158)* afin de retirer des lots de la zone H1-157 et les insérer dans la zone H2-158.

2018-315 ***Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158)***

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Jean-François Poulin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-316

Adoption du Règlement 537 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau

Document : *Règlement 537 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 4 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 537 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2018-317

Vente du lot 6 008 049 et d'une partie des lots 6 008 050 et 5 202 266 du cadastre du Québec (Boulevard de Normandie Nord)

CONSIDÉRANT que les installations du bâtiment appartenant au Fonds de développement Farnham-Rainville empiètent sur le lot 6 008 049 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT les possibilités d'agrandissement du bâtiment principal sur les lots arrières 6 008 050 et 5 202 266 du cadastre du Québec, appartenant également à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre lot 6 008 049 et une partie des lots 6 008 050 et 5 202 266 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 185 m², au Fonds de développement Farnham-Rainville inc. au prix de 1,75 \$ le pi² et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} septembre 2018.
- Le paiement entier devra être effectué lors de la signature de l'acte de vente.



- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Les lots sont vendus dans leur état actuel.
- La Ville de Farnham mandate la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, pour effectuer cette division de lot et ces frais seront ajoutés au prix de vente.
- Les frais de la création du lot 6 008 049 du cadastre du Québec, autorisée par la résolution 2016-405, sont aussi ajoutés au prix de vente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE la résolution 2018-271 soit abrogée à toutes fins que de droit.

M^{me} Sylvie Ouellette se retire et quitte la salle.

2018-318

Vente du lot 6 074 566 et d'une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU des conseillers de vendre le lot 6 074 566 une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis) à la compagnie Constuctions Novard inc. et M. Jean-François Riel ou toute autre entité créée par ces deux personnes aux fins de la présente acquisition, au prix de 4 \$ le pi² et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} septembre 2018.
- Le projet à être implanté sur cet immeuble doit comporter un maximum de deux bâtiments, d'une hauteur maximale de quatre étages, comporter au total entre trente et trente-quatre unités et être similaire à celui présenté le 12 janvier 2018. Minimalelement, un bâtiment devra être construit dans l'année suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot est vendu dans son état actuel.
- 80 % des arbres présents sur l'immeuble devront être conservés.
- La Ville de Farnham mandate la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, pour effectuer cette division du lot 4 354 127 du cadastre du Québec, ces frais seront ajoutés au prix de vente.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE cette somme soit versée au fonds de parcs et terrains de jeux.

M^{me} Sylvie Ouellette revient dans la salle et reprend sa place.

2018-319

Appui aux paramédics

CONSIDÉRANT que les paramédics qui couvrent le territoire de la Ville de Farnham se sont vu refuser l'accès à des horaires à l'heure;

CONSIDÉRANT que les horaires de faction sont jugés dangereux et moins efficaces en regard du délai d'intervention qu'ils entraînent;

CONSIDÉRANT que les services paramédics à l'heure permettent aux intervenants d'être soit sur le terrain où sur leur lieu de travail donnant ainsi un temps de réponse et d'intervention plus rapide auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT que les paramédics oeuvrant sur le territoire de la Ville de Farnham couvrent un grand territoire et qu'il est primordial que l'Agence de santé et des services sociaux injecte les sommes nécessaires à l'établissement des horaires à l'heure pour les services ambulanciers dans la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que ces sommes permettraient à la population farnhamienne de recevoir les services de première ligne dans un temps d'intervention rapide et efficace évitant ainsi la possibilité de lourdes séquelles aux personnes nécessitant des soins immédiats ou même de sauver des vies;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer les paramédics dans leurs démarches pour l'abolition des horaires de faction afin d'améliorer la qualité des services et les temps d'intervention.

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour appui.

2018-320

Location d'un photocopieur

Document : Rapport de la trésorière daté du 25 mai 2018.

CONSIDÉRANT que le photocopieur du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville a été acquis en 2010;

CONSIDÉRANT que son entretien représente des frais annuels d'environ 10 000 \$;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire la location d'un nouveau photocopieur Xerox ALTA Link C8055 pour les bureaux situés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de la compagnie Xerox, au coût annuel de 6 197,96 \$ pour une période de soixante-six mois.

QUE ce tarif pourra être majoré annuellement d'au plus 2 %.

QUE la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-517.

Finances municipales

2018-321 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 juin 2018

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 28 juin 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 873 577,68 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 456 530,87 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 28 juin soit approuvé.

QUE le compte de dépenses de M. Patrick Melchior soit approuvé.

2018-322 Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière

Document : Plan de partenariat 2018-2019 daté du 16 mars 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour leurs activités 2018.

QUE la demande concernant l'année 2019 sera étudiée au printemps prochain en fonction du nombre de membres de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-323 La Société aviation connection - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 14 mai 2018.

CONSIDÉRANT que l'organisme désire mettre sur pied un programme de formation en aéronautique à l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière annuelle de 10 000 \$, pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, à La Société aviation connection pour leur programme de formation en aéronautique à être mis sur pied à l'école Jean-Jacques-Bertrand en septembre 2018.

QUE cette somme sera versée en octobre de chaque année scolaire, si le programme est toujours actif à ce moment.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2018-324 Fabrique Saint-Romuald de Farnham - Aide financière

Document : Lettre de M. Yves Bélisle datée du 18 juin 2018.

CONSIDÉRANT la visite de la chorale Les petits chanteurs du Collège Saint-Pierre de Bruxelles du 7 au 9 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder des accès gratuits à la piscine Saint-Bruno le 8 juillet 2018, aux membres de la chorale Les petits chanteurs du Collège Saint-Pierre de Bruxelles.

Ressources humaines

2018-325 Régime de retraite des employés qui occupent deux postes

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement deux employés qui occupent des postes d'employé col bleu et de pompier;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible que ceux-ci soient appelés à agir à titre de pompier sur leurs heures de travail régulières;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que, pour les employés occupant deux postes à la Ville de Farnham, les heures travaillées à titre de pompier, sur la plage horaire du poste principal, soient reconnues aux fins de calcul du régime de retraite.

2018-326 Démission d'un opérateur au Service de traitement des eaux et pompier au Service de sécurité incendie

Document : Lettre de M. Joshua Martel datée du 22 juin 2018.

CONSIDÉRANT que M. Joshua Martel déménagera dans la Ville d'Halifax;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Joshua Martel, effective le 13 juillet 2018.

QUE des remerciements soient transmis à M. Martel pour le travail effectué à ces postes depuis son embauche.



2018-327 Démission d'un opérateur au Service de traitement des eaux

Document : Lettre de M. Jean-François Berger datée du 22 juin 2018.

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Berger a obtenu un poste à la Ville de Granby;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Jean-François Berger, effective le 13 juillet 2018.

QUE des remerciements soient transmis à M. Berger pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

2018-328 Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux)

CONSIDÉRANT le départ de deux opérateurs au Service de traitement des eaux;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Patrice Dussureault à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) à compter du 11 juillet 2018.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2108-329 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Guillaume Lafond à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à compter du 23 juillet 2018 pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2018-330 Nomination d'un lieutenant au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la démission de M. Yvan Roy de son poste de lieutenant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Jean-François Gervais à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie à compter de ce jour.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.



2018-331 Poste de lieutenant au Service de sécurité incendie - Liste d'éligibilité

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'inscrire sur une liste d'éligibilité pour un poste de lieutenant au Service de sécurité incendie le nom de M. Julien Ferland.

QUE si M. Ferland refuse un poste de lieutenant qui lui est offert, il devra reprendre le processus.

Travaux publics

2018-332 Octroi du contrat de pavage 2018

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et conformité administrative de la greffière datés du 13 avril 2018.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Pavages Maska inc.	1 346 878,37 \$
MSA Infrastructures inc.	1 483 791,47 \$
Sintra inc. (Montérégie-Rive-Sud)	1 519 065,23 \$
Construction Bau-Val inc.	1 745 000 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat de pavage 2018 soit octroyé à la compagnie Pavages Maska inc. au coût maximal de 1 346 878,37 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2018-333 Octroi du contrat de contrôle qualitatif des matériaux - Pavage 2018

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 juin 2018.

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de pavage 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux des travaux de pavage 2018 à la compagnie Laboratoires de la Montérégie inc., au coût de 24 956,47 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.



Planification et aménagement du territoire

2018-334 Déboisement d'emprises de rues

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer les emprises de rues du futur développement de la tourbière;

CONSIDÉRANT que la première étape consiste au déboisement de ces emprises;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer un contrat afin de débiter le déboisement des emprises de rues de la tourbière, selon les instructions du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire, au coût maximal de 31 000 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-723.

2018-335 Développement Terre Barabé - Autorisation et engagements - Demande en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 27 juin 2018.

CONSIDÉRANT que la compagnie 9108-7999 Québec inc. a présenté au conseil municipal un projet de développement connu sous le nom de Développement Terre Barabé;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'une autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de *la Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que la compagnie 9108-7999 Québec inc. désire présenter une demande auprès du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de *la Loi sur la qualité de l'environnement* en vue de prolonger les services municipaux pour desservir le projet Développement Terre Barabé;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige, avant d'émettre son autorisation, que la Ville de Farnham prenne des engagements relatifs à la gestion optimale des eaux de pluie du projet et à la gestion des débordements des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le Groupe Metta et Éric Desaulniers, ingénieur des promoteurs, ont présenté au directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire les plans et devis pour approbation du projet Développement Terre Barabé;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire a pris connaissance des plans et devis pour approbation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham appuie les promoteurs dans leur démarche pour l'obtention de ladite autorisation;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham mandatera ou s'assurera qu'il soit mandaté, à l'émission du permis de prolongement d'infrastructures, l'ingénieur et le laboratoire responsables de la surveillance des travaux municipaux et du contrôle qualitatif des matériaux respectivement;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'émettre un certificat de la Ville de Farnham, signé par la greffière ou, en son absence, par le greffier adjoint, attestant que la Ville de Farnham ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet Développement Terre Barabé.

QUE la Ville de Farnham s'engage à :

- Entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux de pluie du projet Développement Terre Barabé et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des pratiques de gestion optimale des eaux de pluie de ceux-ci.
- Transmettre au ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.
- Transmettre, au ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échancier à convenir avec le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Maximum de trois ans).
- S'assurer de la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements, selon un échancier à convenir avec le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Maximum de cinq ans).
- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.
- Mettre à jour le schéma d'écoulement des réseaux d'égouts sanitaire et unitaire.
- Corriger la problématique actuelle de perte de charge importante de la conduite d'eau potable sous la route 104 afin d'assurer une protection incendie adéquate aux bâtiments existants et projetés.

QUE la Ville de Farnham accepte la mise en place de bassin de rétention dans la bande de protection du milieu humide sous réserve que ceux-ci soit naturalisés incluant la plantation de plantes et d'arbres afin de recréer un milieu naturel.



D'émettre une lettre de la Ville de Farnham signée par le directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire ou, en son absence, par la greffière, attestant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration et qu'un bilan des débits autorisés par le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et des débits autorisés par la Ville de Farnham (Redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations sera préparé.

Il est entendu à la présente résolution que le promoteur, 9108-7999 Québec inc., devra s'engager à céder, en faveur de la Ville de Farnham, les éventuelles servitudes d'infrastructures afin de permettre le maintien et l'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire ou autre, s'il y a lieu, et ce, au moment de la réception provisoire des travaux et lorsque le certificat de conformité aura été émis et signé par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

Il est entendu également que le promoteur devra s'engager à vendre à la Ville de Farnham, pour la somme de 1 \$, lesdits réseaux d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, les équipements de gestion optimale des eaux de pluie, les éventuelles servitudes et les rues, et que la Ville de Farnham prendra possession de ces infrastructures après la réception définitive des travaux, lesquelles feront alors partie des infrastructures municipales, le tout sous réserve de la signature d'un protocole d'entente entre 9108-7999 Québec inc. et la Ville de Farnham avant les travaux.

2018-336

Rue William phase 5 - Réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 18 juin 2018.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux d'infrastructure de la phase 5 de la rue William en date du 6 juin 2018.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour les lots 6 242 418, 6 242 419, 6 242 420, 6 242 421, 6 242 426, 6 242 427, 6 242 428 et 4 353 793 du cadastre du Québec.

QUE la garantie bancaire soit substituée par un cautionnement d'entretien d'un montant de 31 915 \$.

QUE les travaux et ouvrages énumérés à la liste des déficiences déposée par la firme WSP datée du 6 juin 2018 devront être complétés avant la réception finale des travaux.

2018-337

Cours d'eau Lalanne - Nettoyage

Document : Dossier de l'inspectrice en bâtiment et environnement daté du 11 juin 2018.

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Lalanne est un cours d'eau verbalisé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a plus juridiction sur les cours d'eau verbalisés depuis décembre 2002;



Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi d'effectuer des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Lalanne.

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2 000 \$ émis au nom de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le conseil municipal avise la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la Ville de Farnham et à cet effet, demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Ville de Farnham de maintenir ce mode de répartition.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé à titre indicatif dans le cadre de la rencontre des intéressés.

2018-338

Demande de certificat d'autorisation - 236, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 19 juin 2018.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'une terrasse commerciale temporaire sur l'immeuble sis au 236, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation permettant l'aménagement d'une terrasse commerciale temporaire de 58 m², en plus de la terrasse permanente de 74 m², sur l'immeuble sis au 236, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- QUE la requérante n'ait pas à défrayer la somme de 500 \$ par case de stationnement (Tel que prescrit au *Règlement 458 sur le zonage*) en raison du caractère temporaire des aménagements.
- QUE tout renouvellement subséquent du certificat d'autorisation ne soit soumis à nouveau au Comité consultatif d'urbanisme que si des changements sont apportés aux aménagements.
- QUE la requérante présente une nouvelle demande de certificat d'autorisation, à chaque année, indiquant où elle souhaite installer sa terrasse temporaire.

2018-339

Demande de permis - 344, rue Saint-Joseph

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 19 juin 2018.



CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour peindre le revêtement extérieur de la résidence ainsi que celui du garage présents sur l'immeuble sis au 344, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour repeindre le revêtement extérieur de la résidence ainsi que celui du garage présents sur l'immeuble sis au 344, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que l'ensemble du revêtement de déclin de bois soit peint de l'une des deux couleurs proposées, soit le Bleu de Polynésie (Code Sico 6003-73) ou le Bleu crevasse (Code Sico 6023-63).
- Que les cadrages autour des ouvertures, les fascias, soffites et corniches demeurent de couleur beige.

2018-340

Demande de permis - 429, rue Jacques-Cartier Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 19 juin 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement de fenêtres au bâtiment sis au 429, rue Jacques-Cartier Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer des fenêtres au bâtiment sis au 429, rue Jacques-Cartier Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que demandé.

2018-341

Demande de permis - 796, boulevard Magenta Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 19 juin 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement du revêtement extérieur et d'ouvertures du bâtiment sis au 796, boulevard Magenta Est;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués à ce jour ont été faits sans permis;

CONSIDÉRANT que les interventions effectuées sur une propriété doivent s'harmoniser aux bâtiments du milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués ont pour effet de rompre l'effet d'ensemble avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que les interventions effectuées sur le bâtiment ne respectent pas l'authenticité du bâtiment original;

CONSIDÉRANT que des demandes pour des travaux similaires ont été refusées pour des propriétés situées dans ce même secteur;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur et d'ouvertures sur le bâtiment sis au 796, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE le requérant devra proposer des travaux visant à respecter le caractère original du bâtiment tout en s'intégrant avec les immeubles qui l'entoure. Par conséquent, une demande de permis pourrait être accordée si le requérant effectue les travaux correctifs suivants :

- Les fenêtres à guillotine brunes de l'étage soient repeintes en blanc.
- Les nouvelles fenêtres, sur les façades latérales, soient à guillotine double de couleur blanche.
- La porte de garage brune soit repeinte en blanc.
- La nouvelle porte d'entrée principale soit de couleur blanche.
- Le revêtement de vinyle orangé soit remplacé (Et non peint) par un revêtement de déclin horizontal blanc.
- Que les colonnes, et main-courantes de la galerie avant soient peintes en blanc.

2018-342

Demande de permis - 361, rue Bérard

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 19 juin 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment sis au 361, rue Bérard;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment sis au 361, rue Bérard, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que l'ensemble du revêtement extérieur actuel soit remplacé par un nouveau déclin de vinyle blanc.
- Que les ouvertures soient pourvues d'un cadrage recouvert d'aluminium blanc.
- Que les arêtes (Coins) du bâtiment soient agrémentés de moulure.
- Que des cornières blanches devront être installées sur chacun des coins du bâtiment principal.



- Que les colonnes, les mains-courantes de la galerie avant soient peintes en blanc ou de toute autre couleur qui s'agencera davantage avec le nouveau revêtement.

2018-343

Demande de certificat d'autorisation - 244, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 19 juin 2018.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 244, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que les propositions d'enseignes soumises ne présentent pas une facture professionnelle, une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne doit s'harmoniser en terme de conception graphique et de couleur au bâtiment sur lequel elle est apposée;

CONSIDÉRANT que les propositions d'affichage soumises ne contribueront pas à valoriser le cadre bâti;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 244, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Représentation

2018-344

Achat de billets de golf

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter dix billets de golf du Club de golf de Farnham, à être distribué à des éventuels promoteurs.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-10-00-311.

Le maire mentionne que l'ancienne cloche de sécurité civile/pompiers sera installée sous peu sur le terrain de l'hôtel de ville, à l'intersection des rues Principale Est et de l'Hôtel-de-Ville.

Seconde période de questions

Sept des vingt-six personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- État de trottoirs sur la rue Jacques-Cartier Sud.
- Vidange des fosses septiques.
- Déboisement d'emprises de rues.
- Nécessité d'un directeur général.



- Déplacement du directeur général et de la greffière.
- Remerciements pour l'appui aux paramédics.
- Travaux du boulevard de Normandie Sud.
- Arrosage du jardin collectif.
- Vibration du train pour les nouvelles constructions.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels font mention des sujets suivants :

Nathalie Dépeault	La journée des aînés prévue le 5 juillet est reportée à l'automne.
Daniel Campbell	Remerciements et félicitations pour la fête nationale. Bonne participation au 20 ^e Skatefest.
Sylvie Ouellette	Premier mardi show le 10 juillet.
Jean-Yves Boulianne	Rencontre avec le directeur du Service des travaux publics à chaque semaine. Il y a beaucoup de projets actuellement.

La séance est levée à 20 h 20.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire